

—*Bibliothèques de l'Italie.*—Après la France, qui compte dans ses diverses bibliothèques 4,359,000 volumes, l'Italie, sous ce rapport, est le pays le plus riche. Elle possède 4,149,251 volumes. Par rapport au nombre des habitants, elle est de beaucoup la mieux pourvue, car le nombre précédent donne car le nombre précédent donne 19,5 volumes par 100 habitants, tandis que la proportion en France est de 11,7 (1).

La plupart des bibliothèques de la Sicile doivent leur origine à des fondations privées. Beaucoup proviennent d'anciennes congrégations religieuses ; de là la grande quantité d'ouvrages de théologie et le petit nombre relatif de livres de science et d'ouvrages étrangers.

Sur les 210 bibliothèques du royaume d'Italie (sans compter la Vénétie), la Sicile en compte 28, qui contiennent ensemble 335,872 volumes. Sur ces 28 bibliothèques, 17 tiennent un registre des lecteurs. Dans l'année 1863, le total des ouvrages donnés en lecture s'est élevé à 121,152, dont le plus grand nombre (31,676) étaient des ouvrages de mathématiques ou de sciences physiques et naturelles.

On ne sera pas fâché de trouver ici quelques détails statistiques sur les bibliothèques siciliennes.

Caltanissetta.—La province de Caltanissetta contient :

Une bibliothèque à Piazza-Armerina. Elle est communale ; fondée en 1859, comprend 772 volumes ou 133 ouvrages.

Catane.—Dans la province de Catane se trouvent les bibliothèques suivantes :

1^o A Acireale (dite degli Zelanti), fondée en 1796, par François Miron (ecclésiastique), 6,412 volumes, et une bibliothèque communale, postérieure à l'année 1863 ;

2^o A Agira, fondée par Mineo (Pierre), en 1799, 5,096 volumes ;

3^o A Caltagirone (communale), fondée en 1660, 14,521 volumes ;

4^o A Catane, bibliothèque de l'Athénée sicilien, fondée par Hector Fanois, en 1846, 1,545 volumes ;

Bibliothèque de l'université, fondée en 1750, 33,257 volumes ; Ventimigliana, fondée par Salvador Ventimiglia, évêque de Catane, en 1783, 11,011 volumes ;

5^o A Centuripe, fondée par le Chanoine dit Benedetto, en 1841, contient 1,175 volumes ;

6^o A Nicosia (communale), fondée en 1848, 7,579 volumes ;

7^o A Vizzini (communale), fondée par plusieurs habitants de la ville, en 1835, 2,496.

Girgenti.—La province de Girgenti comprend les bibliothèques suivantes :

A Girgenti (communale), fondée par le comte André Luchessi, en 1765, 9,200 volumes ;

A Naro (dite des Franciscains), fondée par Melchior Milazzo, en 1704, 5,120 volumes ;

A Palma-Montechiaro (dite Roca), du nom de son fondateur, l'archevêque Balthazar Roca, fondée en 1797, 653 volumes ;

Messine.—La province de Messine comprend aussi trois bibliothèques.

A Messine, bibliothèque de l'Université, fondée par Jacques Lanzo en 1783 : 17,120 volumes ;

A Motta d'Affermo (communale), fondée par le prieur Jean Castelli en 1808 : 597 volumes ;

A Patti (du séminaire), fondée par l'évêque Charles Mineo, en 1750, 4,000 volumes.

Noto.—La province de Noto en comprend deux.

A Noto (communale), fondée en 1847, 8,212 volumes ;

A Syracuse (du séminaire), fondée par l'évêque Jean-Baptiste Alagona, en 1780, 7,923 volumes ;

Palerme.—La province de Palermo en contient cinq :

A Céphalio (du séminaire), contient 2,040 volumes ;

A Palermo (communale), fondée par Alexandro Vaceni, en 1759 : contient 100,000 volumes ;

Nationale, fondée par les Jésuites, contient 47,643 volumes ;

Saint Philippe de Neri, fondé par François Sclafani (ecclésiastique) contient 22,400 volumes ;

A Termini Imerese (dite Licinienne), fondée par Joseph Lipri (ecclésiastique), en 1800, 7,000 volumes ;

(1) Il convient de noter que Paris seul possède plus du tiers des volumes des bibliothèques de France.

Dans ce calcul ne figurent ni la Vénétie, ni les Etats-Romains l'Italie. Or, la Vénétie seule possède 46 bibliothèques puvoocer. b 905,895 volumes ; ce qui, ajouté aux 4,149,281 volumes existant dans les autres bibliothèques du royaume, forme un total de 5,055,176 volumes, chiffre notablement supérieur au nombre des livres qui existent dans les bibliothèques publiques de la France.

Trapani.—La province de Trapani, enfin, en contient quatre : A Castelvestrano (communale), fondée par divers citoyens, en 1847, contient 732 volumes ;

A Marsala (communale), fondée également par divers citoyens, en 1836, contient 2,235 volumes ;

A Salemi (communale), fondée en 1868, contient 2,033 volumes ;

A Trapani (*Fardellana*), du nom de son fondateur Fardella (Jean-Baptiste), en 1836, 12,000 volumes.

(Extrait du rapport de M. Aubé. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2^e série, Tome VII, 1^{re} livraison.)

—*Armée prussienne.—Instruction scolaire.*—Un relevé officiel des hommes appelés sous les drapeaux pour le recrutement de 1870-71, tant pour l'armée de terre que pour celle de mer, donne sous le rapport de l'instruction scolaire, les chiffres suivants, au dire de la *Gazette militaire* de Vienne.

C'est, comme d'ordinaire, la province de Posen qui présente les résultats le moins favorables ; sur 5,990 recrues, 702, c'est-à-dire 11 p. 100 n'ont pas fréquenté les écoles. Vient ensuite la province de Prusse où, sur 8,721 individus, appelés sous les drapeaux, 706, ou 8 p. 100, n'ont pas reçu d'éducation scolaire. Dans la province de Brandebourg, sur 17,838 conscrits, il y en a encore 61, ou 0,34 p. 100 sans instruction. La Poméranie en compte encore 45 ou 0,78 p. 100 sur 5,739 recrues ; la Silésie elle-même, 366, ou 2,52 p. 100, sur 12,971 ; la Saxe n'en compte, elle, que, 17, ou 0,23 p. 100, sur 7,481 ; le Sleswig-Holstein, 6, ou 0,24 p. 100, sur 2,540 ; le Hanovre, 26, ou 0,50 p. 100, sur 5,170 ; la Westphalie, 42, ou 0,58 p. 100, sur 7,199 ; la Hesse-Nassau, 21, ou 0,83 p. 100, sur 4,879 ; la province Rhénane, 31 seulement, ou 0,26 p. 100, sur 11,858. Quant aux pays de Hohenzollern et de Luxembourg, ils sont le plus favorisés ; sur 286 et 182 recrues, tous avaient reçu l'instruction scolaire.

—*Journal Officiel.*

BULLETIN DES SCIENCES.

Les sirènes.—Un savant voyageur, M. D. de Thoron, dans ses courses à travers l'Amérique du Sud, a souvent été témoin d'un phénomène bien curieux. Nous extrayons ce qui suit d'une de ses lettres : " En faisant une exploration dans la baie du Pailon, située au nord de la province d'Esmeraldas, dans la république de l'Equateur, je longeais une plage au coucher du soleil. Tout à coup, un son étrange, extrêmement grave et prolongé, se fit entendre auprès de moi. Je demandai au ramour de ma prouge d'où provenait ce bruit : " Monsieur, me répondit-il, c'est un poisson qui chante ainsi ; les uns appellent ces poissons *sirènes*, et les autres *musicos* (musiciens)." Ayant avancé un peu plus loin, j'entendis une multitude de voix diverses qui s'harmoisaient et imitaient parfaitement les sons de l'orgue d'église.....

" Dans la rivière du Matajé, dans la rivière del Molino, affluents du Matajé, les mêmes concerts se font entendre. Les poissons musiciens exécutent leurs musiques sans s'inquiéter de votre présence, et cela pendant plusieurs heures suivies, sans se montrer à la surface de l'eau. C'est vers le coucher du soleil que ces poissons commencent à se faire entendre, et ils continuent leur chant pendant la nuit en imitant les sons graves et moyens de l'orgue, entendu, non du dedans, mais du dehors, comme lorsqu'on est près de la porte d'une église. Le poisson pris avec l'hameçon, sur le lieu même du chant, n'a pas plus de dix pouces de long ; sa conformation extérieure n'a rien de particulier ; sa couleur est blanche avec quelques taches blanchâtres sur les dos."

Marine.—*Dérivation de la fumée dans les bâtiments à vapeur.*—La *Gazette de Cologne* annonce que deux officiers de la marine autrichienne, de concert avec un ingénieur des constructions navales, ont imaginé un moyen de dérivation pour la fumée des machines dans les bâtiments à vapeur. Ils font échapper la fumée sous l'eau, et non plus par la cheminée. Ils emploient à cet effet un ventilateur double, qui comprime la fumée et la chasse en dehors. Pour le fonctionnement de ces ventilateurs on emploie, selon les circonstances, soit la force hydraulique, c'est-à-dire la pression de l'eau onto la surface de l'eau et l'endroit où est installé l'appareil, soit la force de la vapeur surtout quand il s'agit de navires plus petits, tels que les bateaux à vapeur qui font le service des rivières.

Les avantages résultant de ce système ont à peine besoin d'être démontrés ; les navires de guerre y gagneront en facilité pour combattre ; le seul point vulnérable des navires cuirassés est supprimé par le fait. On y gagnera de plus beaucoup d'espace, la cheminée traversant toute la série de ponts du navire ;